

**Ville de Genève  
Conseil municipal**

**QE-332**

27 mars 2013

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 15 septembre 2010 de M. Alexandre Wisard: «Gestion des postes de fonctionnaires à la Ville de Genève».**

*TEXTE DE LA QUESTION ÉCRITE*

En décembre 2008, lors de l'adoption du projet de budget 2009, le Conseil municipal a accepté la création de 40,5 nouveaux postes.

Lors de la présentation du projet de budget 2011 à la commission des travaux et des constructions le 8 septembre dernier, la commission a appris que le département des constructions et de l'aménagement venait d'attribuer un poste de responsable du contrôle interne, faisant partie des 40,5 nouveaux postes acceptés à la fin de 2008.

Un délai de dix-huit mois pour attribuer un poste paraît-il être normal et raisonnable?

Au 15 septembre 2010, combien de ces 40,5 postes ont-ils été attribués?

Pour l'ensemble de la fonction publique municipale, combien de postes sont-ils vacants au 15 septembre 2010 et quel pourcentage cela représente-t-il?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Au 15 septembre 2010, seuls quatre postes sur les 40,5 votés n'étaient pas pourvus.

A cette date, 161 postes étaient vacants dans l'ensemble de la fonction publique municipale, soit 5,3% de la totalité des postes votés. La vacance des postes se répartissait ainsi:

– Postes vacants	161	5,3%	de l'ensemble des postes
– Postes occupés	2 864	94,7%	de l'ensemble des postes
Total des postes	3 025		

Par vacant, il faut comprendre en cours de recrutement.

Par ailleurs, le Conseil administratif, en date du 27 juin 2012, a adopté un processus de recrutement harmonisé pour l'ensemble des départements de la Ville. Ce processus comporte quatre étapes: la mise au concours, le recrutement en lui-même, la nomination et l'intégration de la personne engagée. La planification rigoureuse de l'ensemble des opérations permet dorénavant aux services et à la Direction des ressources humaines de raccourcir les délais en anticipant les diffé-

rentes étapes. L'objectif visé est de ramener l'entièreté du processus à moins de 6 mois. Des difficultés de recrutement pour certaines professions rallongent parfois ce délai. Pour y remédier, la Ville se dotera dans les prochaines années d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cette dernière permettra de diminuer encore la période s'écoulant entre la décision du Conseil municipal d'accepter un poste et la nomination de la personne retenue.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*